



SNCF Mobilités
TER Centre-Val de Loire
13 mars 2017

Projet Pôle-Gare de Chartres

FERMETURE DEFINITIVE

de l'accès à l'extrémité du quai desservant les voies 8 & 12

à compter du 26 mars 2017

Communication Externe

Dossier de Presse

Sommaire

1 Présentation du projet global

2 Activité TER Centre-Val de Loire

3 Fermeture de l'accès à la gare par le quai desservant les voies ferrées 8 & 12 dit « Mainvilliers »

4 Information des Voyageurs

Annexe 1 : Plan de localisation des différents sites.

Annexe 2 : Signalétique d'orientation actuelle au 26/28 rue Casanova.

Annexe 3 : Cheminement piétons depuis les 26 et 28 rue Casanova vers le quai 8/12.

Annexe 4 : Cheminement piétons du quai 8 / 12 vers les 26/28 rue Casanova

Annexe 5 : Distributeurs de composteur de tires de transport à l'extrémité du quai 8 / 12

1 Présentation du projet global

Le projet de Pôle Gare de Chartres consiste en un réaménagement complet de la gare de Chartres (28) et de ses abords, dans le but d'y implanter des logements, bureaux, commerces et équipements, et de favoriser l'intermodalité. Ce projet, dont les études ont été lancées en 2004, fait l'objet de travaux débutés en 2014 et dont certains se poursuivront après 2020.

Le groupe SNCF, et en particulier SNCF Mobilités, est associé depuis plusieurs années à ce projet. Le groupe SNCF doit notamment libérer un terrain d'environ 2 hectares, situé au nord-ouest de la gare, connu sous le nom de « site de l'Epargne » et actuellement occupé par de nombreux locaux, voies et installations ferroviaires « de back-office » (voir plan de localisation ci-dessous – Annexe 1). Des études ont été lancées en 2013-2014 pour la libération de ces emprises et la reconstitution des installations qui s'y trouvent dans différents sites de l'agglomération de Chartres, et débouchent sur des travaux démarrés fin 2015 et qui s'échelonnent jusqu'à fin 2017.

A l'issue des études de faisabilité réalisées en 2015 pour l'accélération de ce planning, **la décision a été prise de céder la partie « ouest » du site de l'Epargne fin mars 2017**.

2 Activité TER Centre-Val de Loire

La gare de Chartres est située sur la ligne TER Centre-Val de Loire Paris-Chartres-Nogent le Rotrou représentant plus de 40% de l'ensemble du trafic TER Centre-Val de Loire. Elle est localisée au centre d'une étoile ferroviaire :

- Paris/Chartres/Nogent-le-Rotrou (Le Mans), exploitée sous traction électrique,
- Chartres/Courtalain-St Pellerin exploitée avec des autorails thermiques,
- Chartres/Voves/Tours ré-ouverte à la circulation des trains de Voyageurs depuis fin 2016 et prévue ultérieurement vers Orléans. Son exploitation est assurée avec des autorails thermiques.

Pendant les travaux en cours de réalisation concernant le bâtiment de la gare, **les services sont transférés dans des structures modulaires installées place Pierre Sépard et les cheminements des voyageurs de/vers les quais sont modifiés** tout en poursuivant l'exploitation ferroviaire de la gare.

3 Fermeture de l'accès à la gare par le quai desservant les voies ferrées 8 & 12 dit « Mainvilliers »

Dans le cadre de la cession de l'emprise ferroviaire « Epargne Ouest » à Chartres-Aménagement, SNCF procède à la fermeture définitive du cheminement longeant en contre bas la rue Casanova pour rejoindre l'extrémité du quai desservant les voies 8 & 12 à compter du 26 mars 2017 depuis les 26 & 28 rue Casanova. (annexes 2, 3 & 4)

Parallèlement, l'automate de ventes et le composteur seront désinstallés et les différentes signalétiques d'orientation seront déposées avant cette même date (annexe 2 & 5)

SNCF invite les voyageurs à emprunter les services sur la place Pierre Sépard ainsi que les cheminements aménagés pour accéder vers les quais et en sortir.

4 Information des Voyageurs

Une affiche (pièce jointe) est mise en place et des messages seront diffusés par les différents canaux d'information SNCF à compter du 13 mars 2017 pour renseigner les voyageurs.

Annexe 1 : Plan de localisation des différents sites. NB : Plan approximatif. © Géoportail



Annexe 2 : Signalétique d'orientation actuelle au 26/28 rue Casanova



Annexe 3 : Cheminement piétons depuis les 26 et 28 rue Casanova vers le quai 8/12



Annexe 4 : Cheminement piétons depuis le quai 8/12 vers les 26/28 rue Casanova



Annexe 5 : Distributeurs de composteur de tires de transport à l'extrémité du quai 8 / 12

